

**COMMUNIQUÉ**  
**DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Projet de loi n° 86 sur la gouvernance scolaire – un pas dans la bonne direction**

**« Oui, le projet de loi favorisera la réussite des élèves », affirme Lorraine Normand-Charbonneau**

**Québec, le 10 mars 2016** – La présidente de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE), Lorraine Normand-Charbonneau, était de passage en commission parlementaire pour présenter son mémoire sur le projet de loi n° 86, modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires. Madame Normand-Charbonneau croit qu'il est temps que le principe soutenant le projet de loi soit réellement compris : « Le projet de loi ne révolutionnera pas les manières d'enseigner, il ne réinjectera pas sur-le-champ les sommes qui ont été coupées au fil des années. Par contre, il rapprochera l'école des lieux de décisions, instaurera une gestion collaborative entre les acteurs du réseau de l'éducation et reconnaîtra l'expertise des gens du terrain, ce qui favorisera la réussite des élèves, tel que l'indiquent les recherches ».

**Redonner aux écoles ce qui appartient aux écoles**

À l'heure actuelle, bon nombre de commissions scolaires dictent aux écoles comment répondre aux besoins de leurs élèves. Les conséquences sont majeures pour les écoles, restreignant leur autonomie et les empêchant d'avoir les marges de manœuvre nécessaires pour prendre des décisions qui tiennent compte des besoins particuliers de chaque milieu. La culture organisationnelle de la majorité des commissions scolaires doit changer radicalement.

Selon Lorraine Normand-Charbonneau, le projet de loi 86 permettra enfin de rétablir l'équilibre des pouvoirs décisionnels : « La possibilité pour les directions d'établissement, le personnel des écoles, les parents et les membres de la communauté de siéger au conseil scolaire qu'instaure le projet de loi, assurera une prise de décisions éclairée répondant aux besoins de tous les élèves ». Ce sont les experts sur le terrain qui sont les mieux placés pour décider où les ressources et les sommes doivent être investies.

**Réinvestir en éducation**

« La décentralisation de la prise de décisions vers les écoles n'aura de sens que si, et seulement si, les budgets sont eux aussi décentralisés. Il est également impensable pour moi de passer à côté d'un réinvestissement majeur en éducation. Il faut de l'argent et des ressources dans les écoles », d'ajouter la présidente de la FQDE.

### **Modifications importantes**

La FQDE a demandé, entre autres, à la commission parlementaire la représentation au conseil scolaire d'une direction d'établissement par ordre d'enseignement, en plus d'y inclure le personnel de soutien de l'école. Finalement, pour la Fédération, il importe que l'expertise en pédagogie des membres de l'équipe-école soit respectée dans la prise de décisions du conseil d'établissement.

### **Pour assurer la réussite des élèves, il faut :**

- ✓ Rapprocher l'école des lieux de décisions ;
- ✓ Décentraliser les sommes destinées à la réussite et au bien-être des élèves;
- ✓ Mettre en place une gestion collaborative entre tous les acteurs du réseau de l'éducation;
- ✓ Clarifier les rôles et responsabilités de tout un chacun;
- ✓ Reconnaître l'expertise et les compétences de l'équipe-école, des parents et de la communauté.

-30-

### **Source :**

Michèle Demers  
Attachée de presse  
FQDE  
514-923-6859  
[michele.demers@fqde.qc.ca](mailto:michele.demers@fqde.qc.ca)

La FQDE est le principal organisme professionnel représentant plus de 2 200 directions d'établissement d'enseignement provenant de 21 associations régionales. La mission de la Fédération est de promouvoir le développement professionnel et l'excellence dans la direction des établissements d'enseignement au Québec et de défendre les droits des directions et directions adjointes d'établissement d'enseignement.